



AVIS PUBLIC

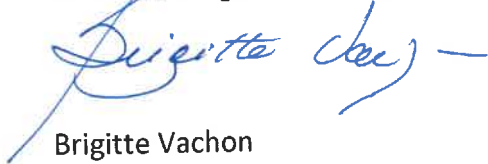
ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, que conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité d'Ange-Gardien a procédé à l'aliénation des biens mentionnés ci-dessous, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

DESCRIPTION DU OU DES BIENS ALIÉNÉS	ACQUÉREUR(S)	PRIX
Lot 6 701 696 du cadastre du Québec	9433-5478 Québec Inc.	120 000.00 \$
Lot 6 701 697 du cadastre du Québec		
Lot 6 701 698 du cadastre du Québec		

Donné à Ange-Gardien ce 4 mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon